



UN BUDGET AU SERVICE DES BONSONNOIS !



e printemps est arrivé. Avec lui, le temps des bilans est venu. Les chiffres fleurissent à tout-va. Lors du dernier conseil municipal était donc évoqué le budget 2020 avant de définir celui de l'exercice en cours.

« Ce fut une année de transition, avec le retour de trésorerie comme objectif. Mais avec une meilleure répartition afin d'améliorer les services publics, l'école, les activités périscolaires et extrascolaires, ou encore le cadre de vie des Bonsonnois », explique Didier Fraissinet, adjoint aux finances.

PAS D'AUGMENTATION DES IMPÔTS !

Et le budget 2021, justement, sera toujours consacré, en grande majorité, au service des Bonsonnois. Une très bonne nouvelle, agrémentée d'une autre : aucune augmentation des impôts, d'autant que la taxe d'habitation sur la résidence principale disparaît (à 80%) !

Ainsi, un agent technique a été recruté pour s'occuper de l'entretien du village, notamment, des espaces verts. Un poste très attendu comme celui de garde champêtre, mutualisé et optimisé, chargé de la sécurité de plusieurs communes. L'adhésion au SIVOM Val de Banquièrre va ainsi dans le sens de l'optimisation des services proposés.

Des aménagements et des innovations sont prévus, place Maurice Scoffier, des jardins partagés (lire page 2), ou encore des réfections (mur en pierres sèches, logements

communaux...). Le village sera également davantage modernisé et sécurisé avec le parc informatique revu ou encore l'achat d'un camion pour la réserve communale (voir p.4). Mais la commune se veut également ambitieuse et prête à tendre la main aux Bonsonnois : le concours aux associations est porté sur une enveloppe à 9 500 € afin d'assurer le maintien des activités dès la fin des restrictions sanitaires.

PRUDENCE ET INVESTISSEMENT

L'équipe municipale a d'ailleurs tiré tous les enseignements nécessaires de cette crise de la Covid-19 et de ses répercussions sociales et économiques.

Prudence étant mère de sûreté, une ligne budgétaire supplémentaire pour charges imprévues de 10 000 euros a été créée. De quoi parer à toute éventualité dans l'intérêt des habitants de la commune ! D'autant qu'elle devra faire face à une dépense imprévue nommée « péril imminent » de 250 000 euros.

Enfin, comme on l'a écrit précédemment, la municipalité entend bien soutenir l'investissement. « Mais nous le ferons selon le planning des encaissements de subventions », annonce Didier Fraissinet.

Un nouveau gage de sérieux et de bonne entente avec les différentes institutions. Cette osmose permet de glaner des fonds nécessaires à de nombreux travaux et investissements, une manne si précieuse pour Bonson. Nous en parlerons plus tard, le temps des « récoltes » sera alors venu...

Les investissements prévus

PROGRAMME	HT	Subvention sur hors taxe	Subvention origine
Camion CCFF (Réserve communale)	50 000,00 €	27 449,00 €	
Réfection mur	11 375,00 €		état
Informatique	20 833,33 €	16 000,00 €	Région
Jardin partagé	76 646,67 €	5 090,00 €	Région, PNR, état
Chapelle ST Jean	88 770,83 €		Département, état, fondation patrimoine
Tableau St Joseph	5 000,00 €		
Clos de boule du Gabre	59 650,00 €		
Liaison interquartier	181 125,00 €		Région, département, état
Batiments communaux - Logement+Mairie annex du Gabre	264 065,00 €		Région, département, état
Batiments communaux - Presbytère	154 579,00 €		Région, département, état
Divers aménagement	41 666,67 €		

Éditorial



Chères Bonsonnoises, chers Bonsonnois,

Cela fait désormais une année que vous nous avez fait confiance et, chaque jour, nous mettons tout en œuvre afin d'en être dignes.

Comme vous avez pu le constater, nous avons entrepris de très nombreuses actions afin d'améliorer votre quotidien.

Votre village, notre village, est plus que jamais un havre de paix où le lien si précieux qui unit chacun de vous est de plus en plus fort.

Depuis le début de la crise sanitaire, et malgré les restrictions budgétaires, nous avons pris soin de vous, de vos enfants. Nous avons embelli votre cadre de vie, augmenté, agrémenté notre offre de services publics, créé des postes pour atteindre cet objectif, noué des relations fortes avec nos partenaires.

Et nous allons poursuivre dans cette direction, avec un budget 2021 audacieux et des prévisions pour 2022 nous permettant d'investir en faveur d'un village où il fait bon vivre.

Nous sommes ambitieux pour notre commune, car Bonson le mérite. Les Bonsonnois le méritent !

Ce résultat, c'est le vôtre ! C'est, aussi, celui de l'équipe municipale que j'ai la chance de diriger. Je suis fier de nos élus, totalement dévoués à la cause de nos administrés. Ils ont su être à la hauteur de leur mission publique. En permanence sur le terrain pour répondre à vos questions, à vos doléances, à épauler les services, les volontaires lors des journées de vaccination.

Ensemble, nous formons une équipe qui gagne. Qui vous fait gagner !

Jean-Claude Martin

32 000 euros pour réhabiliter les restanques en pierres sèches

Les murets en pierres sèches de l'entrée du village sont dégradés. Il y a urgence à les remettre en état. Une réhabilitation s'impose. Elle sera réalisée dans les règles de l'art, « sans béton, pour permettre d'accueillir la biodiversité » dans les petits abris formés par les interstices entre les pierres, explique l'élue Sandrine Gaidon. Cette rénovation nécessite un budget de 32 000 euros (6 400 euros de la commune, 16 000 euros de la Région et une demande de subvention de 9 600 euros à l'Etat).



Redonner son éclat à la chapelle Saint-Jean-Baptiste

La petite chapelle en pierres de taille, nichée à la sortie du village, mérite le plus grand soin. C'est pourquoi les élus ont placé cet édifice dans leurs projets d'investissement de l'année. Le style gothique de cette chapelle ouverte datant du XVI^e siècle en fait toute l'originalité. Pour sa remise en état, la commune a notamment répondu à un appel à projets dans le cadre de la restauration et la valorisation du patrimoine rural non protégé.

Au Gabre et au Presbytère, des logements communaux rénovés

Proposer un habitat digne et respectueux de l'environnement. Deux arguments qui ont conduit l'équipe municipale à programmer la rénovation de logements communaux. « On attaque par le Gabre, mais on rencontre la même problématique du côté du Presbytère. On va tout remettre aux normes », explique le maire Jean-Claude Martin. Au Gabre, le bâtiment communal représente 260 m² dont trois logements. Construit dans les années 50 et acheté par la commune à EDF en 1979, il n'a été l'objet que de très peu de travaux depuis. La facture de cette rénovation en profondeur (toiture, isolation des combles, traitement de l'humidité...) s'élève à 234 065 euros. Le Fonds Régional pour l'Aménagement du Territoire est sollicité pour une subvention.

AMÉNAGEMENT

UN CHEMIN DU BONHEUR pour relier NOS QUARTIERS

Un aménagement inter-quartiers va être réalisé à l'entrée du village, comprenant un sentier pédestre et des jardins partagés.

Créer du lien. Par tous les moyens. Par des événements festifs, sources de rencontres et d'échanges, dès que la situation sanitaire le permettra à nouveau. Par des aménagements aussi. Une idée qui a fait son chemin dans l'esprit de l'équipe municipale. Et qui a donné lieu à un projet ambitieux qui lie vivre-ensemble, préservation de la nature et bien-être de la population. Ce projet, c'est la réalisation d'un sentier pédestre à l'entrée de la commune. Il a été présenté par la conseillère municipale Sandrine Gaidon lors de la réunion des élus du 7 avril.

« Pour accéder à notre épicerie, les gens du cœur du village viennent à pied », explique Jean-Claude Martin, le maire. « Mais ceux de la route de Revest, des Amandiers ou de Sainte-Hospice ont l'obligation de venir en voiture. Ce sentier va rendre ce lieu de vie accessible, les rapprocher, leur faciliter l'existence », poursuit l'édile qui ajoute : « Et les autres, obligés de prendre leur véhicule parce qu'ils viennent de plus loin, pourront s'arrêter au stade où il y a un parking et poursuivre en cheminant entourés de verdure ». Le sentier sera aménagé pour en rendre l'usage facile et agréable. Il sera plus large qu'un simple chemin de randonnée et éclairé.

« C'est un projet participatif », appuie, de son côté, Sandrine Gaidon. « Nous avons sollicité l'avis de la population pour des choix importants comme le revêtement de l'axe piétonnier ou encore pour les aménagements verts annexes ». En outre, ce chemin inter-quartiers sera entouré de lieux de convivialité. Des jardins partagés d'un côté et des zones de pique-nique de l'autre. Une nouvelle étape qui sera, elle aussi, présentée lors d'un prochain conseil municipal pour une ouverture des jardins partagés souhaitée pour la mi-2022. Finalement, c'est tout le secteur qui va bénéficier de ce renouveau. Avec des objectifs ambitieux derrière cet aménagement : rendre la vie des Bonsonnois plus agréable. Provoquer des rencontres, chemin faisant, dans un environnement protégé et privilégié.

Et, enfin, œuvrer pour le devenir de la planète en facilitant les déplacements non polluants. Le chemin du bonheur, en somme !



LE FINANCEMENT

Le projet de chemin piétonnier de l'entrée de village a été présenté en conseil municipal dans le cadre d'une demande de subvention sollicitée par le maire, Jean-Claude Martin. Le coût estimé de l'aménagement est de 205 850 euros. Pour le financer, la commune versera 47 850 euros. La dotation cantonale (non utilisée en 2020), qui s'élève à 30 000 euros, servira aussi au financement de ce projet. Enfin, une subvention de 128 000 euros est demandée auprès de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

EN IMAGE

Plan Local d'Urbanisme : une modification en cours de discussion

Dessiner le visage de Bonson. Entre préservation de son âme et développement nécessaire de la commune. C'est ce chemin, ténu, qu'empruntent les élus dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en cours de discussion. En effet, ce document d'urbanisme si important a été approuvé le 25 octobre 2019. Or, comme l'explique le maire, Jean-Claude Martin, « notre commune a été particulièrement impactée par ce PLUm car un très grand nombre de terrains constructibles ont été déclassés. Nous espérons, à travers cette modification, pouvoir rattraper les aberrations du tracé et de certains oublis qui ont fortement pénalisé plusieurs de nos concitoyens ». Les Bonsonnois ont été conviés à venir déposer leurs doléances du 15 mars au 15 avril dernier. « Sachez que nous continuons à nous battre pour répondre



à vos attentes sur un sujet aussi technique que délicat », ajoute le premier magistrat.

Quand la mairie recrute POUR LE BIEN-ÊTRE DES BONSONNOIS

Deux nouvelles recrues sont venues renforcer le personnel de la mairie de Bonson. Une Secrétaire Générale et un agent technique pour améliorer davantage encore le quotidien des habitants du village. Un appel à candidatures lancé avec l'appui du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Un jury. Puis le choix. Dans les règles ! Et, enfin, l'embauche des deux heureux élus. Partons à leur rencontre...



Perrine Cheung : une secrétaire générale de mairie compétente et polyglotte

On dit que les voyages forment la jeunesse. Si tel est le cas, Perrine Cheung possède une solide expérience. Australie, Chine, Malaisie, Kenya,

Afrique du Sud, Singapour, Seychelles, USA. Un parcours étonnant pour une jeune femme de 28 ans au cours duquel elle a acquis de solides bases linguistiques. Anglais, espagnol, chinois... et créole réunionnais lui offrent une panoplie très large qui lui permettra d'échanger avec les visiteurs du village si le besoin s'en fait sentir.

Mais, évidemment, ce ne sont pas ses aptitudes linguistiques qui lui ont permis d'être embauchée en qualité de secrétaire générale de mairie.

Diplômée d'un Master 2 en droit public, Perrine a terminé ses études par un stage au Département des Alpes-Maritimes où elle a notamment travaillé sur les subventions et les marchés publics. « J'ai rédigé une réglementation interne sur le thème des subventions, effectué la veille juridique en marchés publics et une mise en place de fiches techniques concernant les subventions et les marchés publics. Ainsi, au sein de cette collectivité j'ai fait de la préconisation et de la sécurisation juridique ».

« LES GENS SONT VRAIMENT TRÈS SYMPATHIQUES »

Une plongée dans la réalité et des connaissances davantage en profondeur pour une meilleure compréhension de la chose publique après avoir abordé des thèmes aussi divers et variés que le droit de la fonction publique, de l'urbanisme, de l'Union Européenne, des biens publics, mais aussi la commande publique durant ses études : « Mon mémoire portait sur l'organisation du Département des Alpes-Maritimes, les subventions octroyées aux associations, mais j'ai également abordé le

thème de la décentralisation et le rapport Etat-collectivités territoriales ». Enfin, c'est surtout son dernier poste qu'elle occupait depuis le 2 septembre 2020 en mairie de Gorbio, après une mission de remplacement concluante comme juriste chargée de l'administration générale et de la commande publique.

En effet, elle fut alors embauchée en qualité de secrétaire générale remplaçante. Préparation et rédaction des délibérations du conseil municipal, rédaction du compte-rendu et du procès verbal, élaboration des dossiers de subventions, rédaction des arrêtés, suivi des dossiers et gestion des affaires contentieuses et notariales furent ses missions. Sans oublier le management de l'équipe administrative...

« Je suis vraiment contente d'être à Bonson. J'adore, c'est très moderne, très bien fleuri. J'apprécie les champs d'oliviers, le tableau de Bréa et, surtout, les gens sont vraiment très sympathiques », conclut la jeune femme aux cheveux d'ébène.

C'est donc un renfort précieux pour les Bonsonnoises et les Bonsonnois, que ne manqueront pas d'apprécier Perrine Cheung !



Xavier Martinez : un agent technique qui aime Bonson et les Bonsonnois

Heux qui, comme... Xavier Martinez, n'a pas voulu faire un beau voyage, mais, plein d'usage et de raison, a souhaité rester dans son petit village regarder fumer la cheminée ? Pour lui, pas de quête de la Toison d'or, simplement celle du bonheur simple de vivre et de travailler à Bonson, là où il est venu s'installer il y a dix ans aux côtés de son frère. « Je voulais profiter du cadre de vie, de la tranquillité du lieu, tout en étant proche des commodités ». Voilà pour le logement. Pour l'aspect professionnel, Xavier, alors à Carrefour où il s'occupe de la sécurité-incendie la nuit, postule, il y a deux ans, à la Métropole Nice Côte d'Azur, afin d'assurer des missions... à Bonson. « Cela ne s'est pas réalisé. Mais, quand j'ai appris qu'un poste se créait, J'ai postulé de nouveau ». Et l'essai a été transformé. « Agent technique me convenait parfaitement. J'ai été attiré par le poste, parce que le cadre de ce travail est exceptionnel, en pleine nature. Mais, surtout, c'est super de se sentir utile, de faire plaisir aux habitants ». Embauché depuis le 1^{er} avril – « Non, ce n'était

pas un poisson », rigole-t-il – Xavier s'est tout de suite mis au travail. « J'ai remis le lavoir en état. Il est en train de remplir petit à petit d'ailleurs. Je me suis également occupé de l'aménagement paysager, de l'étanchéité des bassins du Gabre, nettoyé les rues, réparé les marches défectueuses. C'est vraiment des belles choses à accomplir ».

« J'ADORE DISCUTER AVEC LES ANCIENS »

Mais, la plus belle des récompenses, c'est dans les yeux des Bonsonnois qu'il la trouve. Dans leurs paroles également. « Ils me disent qu'ils sont contents que le village soit propre et que je sois présent pour cela. Je suis également une oreille pour eux. J'adore discuter avec les anciens, apprendre des choses sur notre histoire, à quoi était dédié tel monument... Ce sont des livres ouverts, notre mémoire, c'est tellement précieux de connaître le passé de notre village. C'était aussi une richesse personnelle, je m'instruis ! » Xavier Martinez affiche un sourire immense.

Heureux, on vous l'a dit... « Comment ne pas l'être avec cette vue ? Je laisse volontiers la ville, le goudron aux citadins ! » (rires).

Le sport est dans le pré : que du bonheur !

Avec son président Philippe Manassero, le Comité Départemental Olympique et Sportif 06 a lancé une opération visant à soutenir l'activité physique dans les petites communes rurales : « Le sport est dans le pré ». Une proposition qui a tapé dans l'œil des élus bonsonnois. Ce partenariat doit permettre de valoriser le sport-santé par des animations au service des habitants, l'accès à des activités sportives pour toutes les générations et la création d'un parcours sportif multigénérationnel (Disc-golf). Pendant deux ans, le CDOS 06 va donc accompagner la commune dans des initiatives sportives, l'apport d'équipement. Un projet gagnant pour Bonson.

Le chiffre : 195

C'est le nombre de personnes qui étaient déjà vaccinées contre la COVID à la mi-avril, soit plus de 25 % de la population. Un chiffre qui est le résultat de la forte mobilisation de la municipalité avec l'organisation d'appels téléphoniques aux Bonsonnois dès les premières informations de la Métropole. Ainsi, à la mi-avril, les plus de 75 ans avaient reçu leurs 2 injections. La mairie s'est chargée du transport des Bonsonnois sans véhicule tandis que le maire et plusieurs membres de l'équipe municipale ont également participé à l'accueil des personnes et à l'organisation des journées de vaccination qui se sont déroulées à Saint-Martin-du-Var.

EN IMAGES



BONSON EST ENTRE DE BONNES MAINS !



Lorsque la tempête Alex a frappé, j'ai pu constater toute l'efficacité de la **Réserve Communale de Sécurité Civile** », explique le maire, Jean-Claude Martin.

« Nous avons alors voulu la consolider et la développer, poursuit Didier Fraissinet, en charge du dossier. Nous avons organisé une présentation à la population ».

Et les Bonsonnois, prêts à tendre la main comme toujours, ont été sensibilisés et ont décidé d'agir en nombre.

Si la réserve communale comptait une dizaine d'éléments, trente-deux personnes ont accepté d'être volontaires pour la renforcer. Un chiffre impressionnant, qui témoigne de la volonté d'action et d'entraide des habitants de la commune.

« Nous avons ensuite finalisé le règlement intérieur, validé en conseil municipal. Puis, grâce à la subvention de la Région, nous avons investi dans un véhicule dédié à ces missions », conclut Didier Fraissinet.

Les actes administratifs signés et approuvés, tout ce beau monde pourra se réunir dès que la situation sanitaire le permettra. Mais, une chose est sûre, Bonson est entre de bonnes mains.



CRÉÉE LE 6 DÉCEMBRE 2017

Si la Réserve Communale de Sécurité Civile est un outil de mobilisation civique élaborée par la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la Sécurité Civile, la Réserve Communale de Sécurité Civile de Bonson a été créée par délibération du conseil municipal en date du 6 décembre 2017. Elle inclut un comité communal feux de forêt (CCFF) et agit dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui prévoit une sollicitation progressive et adaptée des ressources de la Commune en cas d'événements majeurs. La commune a décidé de s'engager pleinement dans cette

mobilisation en organisant, mobilisant et dotant la réserve en moyens à la hauteur des enjeux.

DÉBROUSSAILLAGE ET PRÉVENTION DES RISQUES D'INCENDIE

Egalement, en accord avec le Conseil Départemental, Bonson est inscrit au programme d'entretien (débroussaillement) de l'itinéraire de randonnée du chemin allant du village au Gabre en vue de l'organisation de la fête du PNR ! Ce travail d'entretien des chemins sera complété par des équipes spécialisées du Sivom et réalisé avant l'été.

Enfin, un Plan Prévention des Risques Incendies (PPRIF) est en cours d'établissement : « Nous serons à vos côtés pour qu'il soit le plus réaliste possible et le moins handicapant pour notre commune. Nous travaillons en concertation avec la Métropole, l'État, via la DDTM et le SDIS, afin de coller au plus près à la réalité du terrain. Nous aurons besoin de vous pour argumenter et nous vous demandons de venir en mairie apporter vos remarques sur le cahier mis à votre disposition concernant ce PPRIF », conclut Jean-Claude Martin.

La Réserve Communale de Sécurité Civile

La réserve communale de sécurité civile permet d'aider les agents municipaux en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise. Pour y participer, il n'y a pas de critère particulier de recrutement, de condition d'âge ou d'aptitude physique. L'engagement prend la forme d'un contrat de 1 à 5 ans (renouvelable) conclu avec le maire. Il n'y a pas de formation particulière à avoir ou à suivre, mais des séances d'information et des exercices sont régulièrement organisés par la mairie.

Les missions

Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

- La préparation préventive des populations face aux risques,
- Le recensement des personnes dépendantes, à mobilité réduite ou médicalement assistées,
- L'inventaire des ressources, notamment en alimentation, couvertures, habits,
- La participation aux exercices,
- La reconnaissance, le repérage et l'évaluation des besoins, liés à l'événement dans les différents quartiers de la Commune,
- L'information, liée à l'événement, des populations (informations générales, consignes...)
- L'accueil des personnes dans un centre d'hébergement, la distribution de ravitaillement sur site,
- Le soutien et le réconfort des populations concernées par un événement,
- L'aide aux sinistrés suite à un événement (orages, tempête)
- L'aide aux démarches et formalités administratives (déclaration d'assurance, remplacement de papiers, expertise...),
- L'assistance aux personnes dépendantes, à mobilité réduite ou médicalement assistées,
- L'appui logistique et toute aide suivant les compétences professionnelles.

